

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 6 janvier 2023

L'Office français de la biodiversité, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer ont signé une convention pour mieux lutter contre l'érosion de la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB), le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires sont désormais liés par une convention signée ce jeudi 5 janvier à l'Hôtel Beauvau reprenant les missions de l'établissement public.



Acteur majeur de la biodiversité en France, l'OFB accompagne l'Etat pour relever le défi de la protection et la restauration de la biodiversité en métropole et dans les Outre-mer.

A travers la convention signée ce jour, les partenaires se fixent des objectifs partagés, prévoient des actions concrètes et définissent une méthode de travail, notamment :

- Renforcer le pilotage stratégique de la police de l'environnement au regard des enjeux et des stratégies nationales et en lien avec l'autorité judiciaire ;

- Promouvoir la communication autour de la police de l'environnement auprès des différents acteurs des territoires de manière à en renforcer la compréhension ;
- Faire bénéficier le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et les administrations déconcentrées de l'appui du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'OFB pour les politiques publiques concernant l'eau, la biodiversité et l'environnement marin, notamment au sein des missions interservices de l'eau et de la nature et des comités opérationnels de lutte contre la délinquance environnementale ;
- Accompagner le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer dans son engagement pour la transition écologique et renforcer son investissement en la matière ;
- Contribuer à la montée en compétence des hauts fonctionnaires et des personnels des deux parties, en matière de biodiversité ;
- Fluidifier les échanges sur le permis de chasser ;
- Poursuivre le travail engagé sur les plans nationaux d'action concernant les grands prédateurs terrestres (loup, lynx, ours).

La convention détaille des modalités de travail spécifiques à l'échelle nationale ainsi que dans les territoires. En matière de police de l'environnement, il prévoit par exemple une implication personnelle du préfet de département dans l'animation de la stratégie de contrôle, capitalisant ainsi sur l'expérience des 10 000 contrôles sécheresse réalisés cet été.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens. <https://www.ofb.gouv.fr/>

Contacts presse

Isabelle Cytowicz / 06 59 68 43 08

Florence Barreto / 06 98 61 74 85

presse@ofb.gouv.fr

ofb@rumeurpublique.fr